

KIT - SAFETY DATA SHEET

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Kit Name **DEVCON® Ceramic Repair Putty**
N° de stock: 11700

Autres moyens d'identification:

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW Performance Polymers
Adresse: 30 Endicott Street
Danvers, MA 01923

Component list	
Component B	CERAMIC REPAIR RESIN
Component A	CERAMIC REPAIR HARDENER
Kit SDS Revision Date	02/09/2016

Component B - SDS

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **CERAMIC REPAIR RESIN**

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Not applicable.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW
Adresse: 30 Endicott Street
Danvers, MA 01923
Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde: AVERTISSEMENT.

Classe GHS: Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition répétée. Catégorie 2. (inhalation liver, nervous system).
Irritation oculaire. Catégorie 2..
Irritation cutanée. Catégorie 2..
Sensibilisation cutanée. Catégorie 1..
Toxicité aiguë par inhalation. Catégorie 4..
Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition unique. Catégorie 3.

Mention de danger: H373 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes
H319 - Provoque des irritations oculaires graves
H315 - Provoque des irritations cutanées
H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique
H332 - Nocif si inhalé
H335 - Peut causer une irritation respiratoire

Conseils de prudence:

P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P261 - Éviter d'inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 P272 - Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 P312 - Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison.
 P314 - En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P321 - Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
 P332+P313 - Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P333+P313 - Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 P403+P233 - Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le récipient bien fermé.
 P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:**Voie d'exposition:** Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.**Effets potentiels sur la santé:****Yeux:** Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmolement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmolement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes.**Peau:** Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.**Inhalation:** Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants.**Ingestion:** Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.**Effets chroniques sur la santé:** Un contact cutané prolongé peut causer des brûlures avec de fortes rougeurs, une inflammation et la destruction possible de tissus.**Signes/symptômes:** Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.**Organes cibles:** Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.**Aggravation des conditions préexistantes:** Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanées, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.**SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS****Mélanges:**

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Bisphenol A diglycidyl ether resin	25068-38-6	40 - 50 par poids	
Amorphous silicon dioxide	67762-90-7	1 - 10 par poids	
Aluminum oxide	1344-28-1	40 - 50 par poids	
Non hazardous ingredients	Aucunes Données.	1 - 10 par poids	
Xylene	1330-20-7	1 - 10 par poids	
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 1.0 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:**Description des mesures nécessaires:****Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.**Contact cutané:** Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.**Inhalation:** En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

- Agent extincteur approprié:** Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂) ou un agent extincteur sec.
- Agent extincteur non approprié:** De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.
- Risques d'incendie peu communs:** Une polymérisation peut survenir dans des récipients hermétiquement fermés contenant ce produit et soumis à des températures élevées, lesquels risquent alors une rupture explosive pouvant déclencher un incendie. Un chauffage au-dessus de 149°C en présence d'air peut causer une décomposition oxydante lente, ainsi qu'une polymérisation si la température atteint 260°C.

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

- Équipement protecteur:** De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
- Instructions de lutte contre les incendies :** Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

- Précautions personnelles:** Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

- Précautions environnementales:** Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

- Mesures de nettoyage des déversements:** Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Combustible, éliminer les sources d'allumage. Dans des températures élevées, les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

Référence aux autres sections:

- Autres précautions:** Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

- Manutention:** Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
- Habitudes d'hygiène:** Bien se laver après toute manipulation.
- Procédures pour manipulations spéciales:** Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

- Entreposage:** Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur, des matériaux combustibles, de la lumière directe du soleil et des substances incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Aluminum oxide :

- Directives OSHA:** PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)
PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)

Xylene :

- Directives ACGIH:** TLV-STEL: 150 ppm
TLV-TWA: 100 ppm

Ethyl benzene :

- Directives ACGIH:** TLV-TWA: 20 ppm
Directives OSHA: PEL-TWA: 100 ppm

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

Description de la protection cutanée: Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluage.

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique:	Visqueux. Liquide.
Couleur:	Ambre
Odeur:	Légère Odeur
Point d'ébullition:	>500°F (260°C)
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.66
Solubilité:	négligeable
Densité de vapeur:	>1 (air = 1)
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	<3
Point D'Évaporation:	<<1 (butyl acetate = 1)
pH:	Neutral.
Formule moléculaire:	Mélange
Poids moléculaire:	Mélange
Point d'éclair:	>250°F (121.1°C)
Méthode de point d'éclair :	Pensky-Martens Closed Cup
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	33 g/L

9.2. Autres informations:

Pourcentage de solides en poids >97

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Non signalé.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Le chauffage de la résine au-dessus de 149°C en présence d'air peut causer une décomposition oxydante lente.

Matériaux incompatibles:

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:Bisphenol A diglycidyl ether resin :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Légère] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg/24H [Modéré(e)] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 5 mg/24H [Grave] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >20 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1200 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 10700 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 13600 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 13.6 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 11.4 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 30 gm/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 30 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 11400 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général] (RTECS)

Xylene :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 87 mg [Légère] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 5 mg/24H [Grave] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1700 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation:	Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 5000 ppm/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 4300 mg/kg [Foie - Autres changements Reins/uretère/vessie - Autres changements] (RTECS)

Ethyl benzene :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 500 mg [Grave] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 17800 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >5000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation:	Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 55000 mg/m ³ /2H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 3500 mg/kg [Foie - Autres changements Reins/uretère/vessie - Autres changements] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 3500 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets:	Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.
Numéro RCRA:	Indéterminée.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU DOT:	Refer to Bill of Lading
Nom d'expédition IATA:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU IATA:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU IMDG :	Refer to Bill of Lading
Nom d'expédition IMDG :	Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Bisphenol A diglycidyl ether resin :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Amorphous silicon dioxide :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Aluminum oxide :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Section 313:	EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Canada DSL :	Énuméré

Xylene :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Section 313:	EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Canada DSL :	Énuméré

Ethyl benzene :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Section 313:	EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Proposition 65 de Californie:	Énuméré: cancer
Canada DSL :	Énuméré
Réglementations canadiennes.	WHMIS Catégorie de danger (es): D2B; B3 Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne des substances domestiques.

Pictogrammes SIMDUT:



SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS:	2*
Danger d'incendie HMIS:	1
Réactivité selon HMIS:	1
Protection personnelle selon HMIS:	X

Danger pour la santé selon	2*
Danger d'incendie	1
Réactivité	1
Protection personnelle	X

* Effets chroniques sur la santé

Fiche signalétique révisée le:	Mars 17, 2015
Notes de révision de la fiche signalétique:	GHS Update
Format FS:	Conforme à la norme OSHA GHS 1910.1200
Auteur du SDS:	Actio Corporation

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.

Component A - SDS

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: CERAMIC REPAIR HARDENER

Autres moyens d'identification:

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW
Adresse: 30 Endicott Street
 Danvers, MA 01923
Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde:

DANGER

Classe GHS:

Dommmages graves aux yeux. Catégorie 1..
 Corrosion cutanée. Catégorie 1..
 Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition unique. Catégorie 2. (CNS, Respiratory Irritation).
 Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition répétée. Catégorie 2. ((Oral - nervous system) (Inhalation - liver) (Dermal-epidermal tissue)).
 Mutagénicité sur cellules germinales. Catégorie 2..
 Sensibilisation cutanée. Catégorie 1..

Mention de danger:

H318 - Provoque des dommages oculaires graves
 H314 - H314 – Attaque fortement la peau et les yeux.
 H371 - Peut causer des lésions aux organes.
 H373 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes
 H341 - Produit suspect de causer des anomalies génétiques
 H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique

Conseils de prudence:

P201 - Demander des instructions spéciales avant d'utiliser ce produit.
 P202 - Ne pas manipuler ce produit avant de lire et comprendre tous les avis de sécurité.
 P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P261 - Éviter d'inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 P270 - Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
 P272 - Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau (douche).
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 P308+P311 - SI une personne est exposée ou inquiète : Appeler un médecin, centre antipoison...
 P308+P313 - Si une personne est exposée ou inquiète: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P310 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
 P314 - En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P321 - Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
 P333+P313 - Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 P363 - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
 P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmolement, des rougeurs et une enflure.

Peau: Un contact cutané peut causer une irritation et une réaction allergique (sensibilisation) chez certaines personnes.

Inhalation: Risque de provoquer une grave irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion: Dangereux en cas d'ingestion. Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.

Effets chroniques sur la santé: Toute inhalation répétée ou prolongée risque d'entraîner d'effets toxiques.

Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.

Aggravation des conditions préexistantes: Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**Mélanges:**

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Amorphous silicon dioxide	67762-90-7	10 - 20 par poids	
Triethylenetetramine	112-24-3	1 - 10 par poids	
Formaldehyde polymer with phenol and TETA	32610-77-8	50 - 60 par poids	
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 10 par poids	
Phenol	108-95-2	10 - 20 par poids	
Aliphatic Amines	Aucunes Données.	1 - 10 par poids	
Benzyl alcohol	100-51-6	0.1 - 1.0 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:**Description des mesures nécessaires:**

Contact oculaire: Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané: Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Inhalation: En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

Indications d'attention médicale immédiate et de traitements spéciaux:

Note aux médecins: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié: Alcohol-resistant foam, carbon dioxide (CO₂), dry chemical, dry sand, limestone powder.

Agent extincteur non approprié: De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.

Dangers spécifiques des produits chimiques:

Sous-produits de combustion dangereux: Incomplete combustion may form carbon monoxide. Downwind personnel must be evacuated. Burning produces noxious and toxic fumes

Risques d'incendie peu communs: May generate ammonia gas. May generate toxic nitrogen oxide gases. Use of water may result in the formation of very toxic aqueous solutions. Do not allow run-off from fire fighting to enter drains or water courses.

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur: De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Instructions de lutte contre les incendies : Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Mesures de nettoyage des déversements: Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

Référence aux autres sections:

Autres précautions: Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas réutiliser les récipients sans avoir effectué de nettoyage ou de reconditionnement approprié. Do not use sodium nitrite or other nitrosating agents in formulations containing this product. Suspected cancer-causing nitrosamines could be formed. When using, do not eat, drink or smoke.

Habitudes d'hygiène: Bien se laver après toute manipulation.

Procédures pour manipulations spéciales: Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne conserver dans les récipients en métal réactif. Garder à bonne distance des acides et des oxydants. Do not store near acids.

SECTION 8 : PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Titanium dioxide :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m3

Phenol :

Directives ACGIH: Peau: oui
TLV-TWA: 5 ppm

Directives OSHA: PEL-TWA: 5 ppm
Peau: oui

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

Description de la protection cutanée: Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Protection des mains: Neoprene gloves, PVC disposable gloves, Butyl-rubber, and Nitrile rubber are recommended.

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique: Pâte.

Couleur: blanc

Odeur: léger phenolic-like.

Point d'ébullition: Indéterminée.

Point de fusion: Indéterminée.

Gravité spécifique: 1.09

Solubilité: APPRECIABLE.

Densité de vapeur: Indéterminée.

Pression de vapeur: <1 mmHg @68°F

Pourcentage volatil: 0

Point D'Évaporation: <<1 (butyl acetate = 1)

pH: alcalin

Formule moléculaire: Mélange

Poids moléculaire: Mélange

Point d'éclair: >250°F (121.1°C)

Méthode de point d'éclair : Pensky-Martens Closed Cup

Limite inférieure d'inflammabilité/explosion: Indéterminée.

Limite supérieure d'inflammabilité/explosion: Indéterminée.

Température d'auto-inflammation: Indéterminée.

Teneur en COV: 0 g/L

9.2. Autres informations:

Pourcentage de solides en poids 100

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stable dans des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Non signalé.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Ce produit peut lentement corroder le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Oxydants, acides et composés organiques chlorés. Métaux réactifs (par ex., sodium, calcium, zinc). Hypochlorite de sodium/calcium. Oxyde/acide nitreux, nitrites. Peroxydes. Matériaux réagissant aux composés hydroxyyles.

Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition spéciaux: Nitric acid, Ammonia, Nitrogen oxides (NOx), Nitrogen oxide can react with water vapors to form corrosive nitric acid. Carbon monoxide, carbon dioxide (CO2), aldehydes, flammable hydrocarbon fragments, and nitrosamine.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:**Triethylenetetramine :**

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 49 mg [Grave]
Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg/24H [Modéré(e)] (RTECS)

Peau: Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 805 mg/kg
[Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 2500 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Titanium dioxide :

Effets chroniques: Les procédures normales d'application pour ce produit présentent un risque très faible quant à la libération de poussières de dioxyde de titane respirables, mais le ponçage ou le meulage de pellicules séchées de ce produit pourrait causer l'évaporation de certaines particules de dioxyde de titane respirables. Although IARC has classified titanium dioxide as possible carcinogenic to human (2B), their summary concludes: "No significant exposure to titanium dioxide is thought to occur during the use of products which titanium dioxide is bound to other materials". OSHA does not regulate titanium dioxide as a carcinogen. However, under 29CFR 1910.1200 the SDS must convey the fact that titanium dioxide is a potential carcinogen to rats.

Cancérogénicité: Animal evidence shows that high concentrations of pigment-grade (powdered) and ultrafine titanium dioxide dust caused respiratory tract cancer in rats exposed by inhalation.

Phenol :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 5 mg [Grave]
Administration dans l'œil - Lapin Rincé sous l'eau : 5 mg/30S [Légère] (RTECS)

Peau: Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 669 mg/kg [Comportement - Tremblement Reins/uretère/vessie - Hématurie Peau et phanères - Sensibilisation cutanée, expérimentale(Après une exposition topique)]
Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 630 mg/kg
[Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1500 mg/kg
[Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 316 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 316 mg/m3/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 317 mg/kg [Comportement - Convulsions ou effet sur seuil d'attaque]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 512 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Benzyl alcohol :

Peau: Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 2000 mg/kg
[Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : >500 mg/m3 [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Ataxie Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1230 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Excitation Comportement - Coma]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1660 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Ataxie Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1.5 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.

Numéro RCRA: Indéterminée.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU DOT: Refer to Bill of Lading

Nom d'expédition IATA: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU IATA: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU IMDG : Refer to Bill of Lading

Nom d'expédition IMDG : Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Amorphous silicon dioxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Triethylenetetramine :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Formaldehyde polymer with phenol and TETA :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Titanium dioxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Phenol :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Section 302 EHS: EPCRA (SARA Titre III) Section 302 (40 CFR Part 355) Substances extrêmement dangereuses. Quantité de planification limite) en livres: 500/10,000

Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.

Canada DSL : Énuméré

Benzyl alcohol :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Réglementations canadiennes. WHMIS Catégorie de danger (es): D2B; D2A

Pictogrammes SIMDUT:



SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2*
Danger d'incendie HMIS: 1
Réactivité selon HMIS: 1
Protection personnelle selon HMIS: X

Danger pour la santé selon	2*
Danger d'incendie	1
Réactivité	1
Protection personnelle	X

* Effets chroniques sur la santé

Fiche signalétique révisée le: Juillet 25, 2015

Notes de révision de la fiche signalétique: GHS Update

Auteur du SDS: Actio Corporation

Déni de responsabilité: The information in this Safety Data Sheet (SDS) is believed to be correct as of the date issued. ITW Performance Polymers MAKES NO WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR COURSE OF PERFORMANCE OR USAGE OF TRADE. User is responsible for determining whether the ITW Performance Polymers product is fit for a particular purpose and suitable for user's method of use or application. Given the variety of factors that can affect the use and application of a ITW Performance Polymers product, some of which are uniquely within the user's knowledge and control, it is essential that the user evaluate the ITW Performance Polymers product to determine whether it is fit for a particular purpose and suitable for user's method of use or application. ITW Performance Polymers provides information in electronic form as a service to its customers. Due to the remote possibility that electronic transfer may have resulted in errors, omissions or alterations in this information, ITW Performance Polymers makes no representations as to its completeness or accuracy. In addition, information obtained from a database may not be as current as the information in the MSDS available directly from ITW Performance Polymers.

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.